

Lourdes, le 8 novembre 2018

NOVEMBRE 2018 - ASSEMBLÉE PLENIÈRE DES EVÊQUES DE FRANCE

UNE ASSEMBLÉE MARQUÉE PAR LA RENCONTRE DES PERSONNES VICTIMES DE PÉDOPHILIE

L'Assemblée plénière des évêques de France s'est tenue à Lourdes du samedi 3 novembre au jeudi 8 novembre 2018. Cette assemblée a réuni 11 évêques en activité, 15 évêques émérites ainsi que 9 représentants de Conférences épiscopales étrangères. Etaient aussi présents le nonce apostolique Mgr Luigi Ventura, les responsables de la Conférence des religieux et religieuses en France (CORREF), la présidente du Service des moniales, la présidente de la conférence nationale des instituts séculiers de France, les directeurs des services nationaux de la Conférence des évêques de France. Etaient aussi invités Monsieur François Clavairolly, Président de la Fédération Protestante de France et Monsieur Etienne Lhermenault, président du Conseil national des évangéliques de France.

La lutte contre la pédophilie : la rencontre marquante de personnes victimes

Cette Assemblée a été marquée par l'accueil et l'écoute de personnes victimes d'actes de pédophilie commis par des clercs, samedi 3 novembre. Cet événement s'inscrivait dans la suite de plusieurs années de travail et de réflexions sur les mesures à mettre encore en œuvre dans la lutte contre la pédophilie. Cette rencontre entre les personnes victimes et les évêques a permis de confirmer, pour les personnes victimes et les évêques, la nécessité de davantage travailler ensemble à cette lutte. Les évêques se sont engagés dans une série de mesures : la création d'une commission indépendante et d'autres mesures sous leur responsabilité (cf. [communiqué du 7 novembre 2018](#) pour plus de détails).

Le synode des évêques sur les jeunes, la foi et le discernement vocationnel.

Les quatre évêques – Mgr Laurent Percerou, Mgr David Macaire, Mgr Bertrand Lacombe et Mgr Emmanuel Gobilliard - représentant les évêques de France au synode qui vient de s'achever (3 au 27 octobre 2018 – Vatican) ont rendu compte du travail fait à Rome et des perspectives à prendre en compte aujourd'hui à la suite de ce synode. De nombreux sujets pouvant emporter des effets dans la pastorale diocésaine ont été abordés : la place des jeunes dans l'Eglise, la formation, l'œcuménisme et les relations inter religieuses, les jeunes et les paroisses, la place du numérique, le regard des jeunes sur l'Eglise, leurs attentes, la sexualité, les vocations spécifiques...

Les quatre évêques ont particulièrement insisté sur la démarche synodale qui a marqué cet événement et l'invitation pressante à adopter un mode résolument synodal dans les méthodes d'accueil et de travail avec les jeunes.

La ratio nationalis

Depuis un an, la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (CEMOLEME) travaille à l'écriture d'une ratio nationalis (complément pour l'Eglise de France de la ratio fundamentalis parue en 2017). Un rapport d'étape sur ce travail collaboratif impliquant les différents acteurs concernés par la formation des futurs prêtres a été présenté et débattu. Les évêques ont notamment soulevé des questions à traiter en Provinces comme : l'année de synthèse vocationnelle, la pastorale des vocations en diocèse, la formation permanente des prêtres, l'accompagnement des jeunes prêtres...

Dans les débats ont été évoqué des sujets et questions portant par exemple sur la place des femmes et des familles au sein des séminaires, le rôle de l'évêque par rapport au séminaire, les critères d'appel aux formateurs, etc.

Les débats se poursuivront à l'Assemblée plénière d'avril 2019.

L'Europe

Pour nourrir leur réflexion sur les enjeux européens, dans la perspective des élections européennes de mars 2019, les évêques ont entendu M. Enrico Letta (ancien Président du Conseil italien, Président de l'Institut Jacques Delors) et Fr. Olivier Poquillon, op, secrétaire général de la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE). M. Enrico Letta a abordé les défis inédits que pose l'Europe aujourd'hui. Fr. Olivier Poquillon a précisé le rôle de l'Eglise vis-à-vis de l'Union européenne, annoncé la publication d'un texte le 5 novembre : « [façonner l'avenir du travail](#) », relayé un appel des évêques d'Europe au discernement et à la responsabilité et rappelé les exhortations du Pape vis-à-vis de l'Europe ([pour voir la vidéo des interventions](#)).

Les ritualités civiles

En clôture des travaux du groupe de travail présidé par Mgr Christophe Dufour (Archevêque d'Aix-en Provence et Arles) intitulé « ritualités civiles nouvelles », les évêques ont consacré deux séquences de leur Assemblée à cette question. D'une part, [ils ont écouté M. Arnaud Join-Lambert](#), théologien, qui, distinguant « la foi élémentaire universelle » de « la foi baptismale » a exposé les conditions du passage de l'une à l'autre à travers la place des ritualités. Il a notamment précisé la place de l'émotion, en proposant que la théologie liturgique en opère une reconsidération plus positive dans les rites afin de mieux servir la mission aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, les évêques, en forums, ont pu réfléchir au thèmes suivants : liturgie et émotion, la piété populaire, foi élémentaire universelle et pastorale sacramentelle, les rites de guérison.

Révision des statuts de l'Enseignement catholique

Comme prévu lors de leur adoption en 2013, une évaluation des statuts de l'Enseignement catholique a été faite après 5 ans. Après avoir débattu, entre autres, des enjeux de la pastorale scolaire, du statut du chef d'établissement et de celui des adjoints en pastorale scolaire, les évêques ont procédé à des modifications des statuts sur les points suivants : le Conseil Economique des Affaires Scolaires (CEAS), le Comité diocésain de l'Enseignement catholique, le Conseil de tutelle, la procédure de licenciement du chef d'établissement, la commission des litiges (se référer au Secrétariat général de l'enseignement catholique qui publiera les détails

de ces votes sur les statuts de l'enseignement catholique dans la semaine du 12 novembre, à retrouver sur le site enseignement-catholique.fr).

En marge de ces sujets, l'Assemblée plénière a pris quelques décisions et procédé à des votes et élections.

Elections



© CIRIC

L'Assemblée plénière a élu le Père Thierry Magnin, prêtre du diocèse de Saint-Etienne, actuellement recteur de l'université catholique de Lyon, Secrétaire général de la Conférence des évêques de France. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée plénière a élu M. Philippe Delorme, actuellement directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Créteil, Secrétaire général de l'Enseignement catholique. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2019.

Votes

Sur proposition du Comité Etude et projets, l'Assemblée plénière a choisi de lancer un groupe de travail intitulé « **Territoire et paroisse** » et a élu pour présider à ses travaux Mgr Laurent Le Boulc'h, évêque de Coutances et Avranches.

L'Assemblée plénière a approuvé la traduction en langue française du missel romain. Cette version approuvée par la Conférence des évêques de France et les autres conférences épiscopales francophones (hors Afrique) sera envoyée à la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements (Vatican) pour en obtenir la « confirmatio » avant sa publication en France.

L'Assemblée plénière a donné son accord au Secrétaire général de l'Enseignement catholique pour promouvoir une politique prospective sur l'avenir de l'implantation et du déploiement des établissements catholiques d'enseignement en France.

Les évêques membres de l'Union des associations diocésaines de France (association support de la Conférence des évêques de France) ont approuvé les comptes 2017 et voté le budget 2019.

Enfin, les évêques se sont prononcés favorablement pour :

- l'ouverture de la cause en vue d'une éventuelle canonisation des bienheureuses martyres d'Orange ;
- l'ouverture de la cause en vue d'une éventuelle béatification de Jeanne Garnier ;
- l'ouverture de la cause en vue d'une éventuelle béatification de François Boursier ;
- la nomination de Saint Césaire d'Arles comme Docteur de l'Eglise ;
- pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements (Vatican) en vue de la traduction du missel romain en langue corse.

Comme chaque année, la messe télévisée sur France 2 (dimanche 4 novembre) fut célébrée en direct de Lourdes ; cette année est celle du 70^{ème} anniversaire de la première messe télévisée (Noël 1948).

L'Assemblée plénière fut [ouverte](#) et clôturée par un discours du Président de la Conférence des évêques de France : Monseigneur Georges Pontier, archevêque de Marseille.



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS

TÉL. 06 26 12 65 07